

DÉLIBÉRATION N°DL20250011 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU MARDI 11 FÉVRIER 2025**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 31/01/2025 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 23 présents, 12 absents représentés, 4 absents non représentés, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (jusqu'à 23h50) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 00h05) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à compter de 18h50) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU (à compter de 18h57) ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Raphaël BERNOU (à compter de 18h38) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (à compter de 18h37) ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h37) ; M. Romain PIPIER (à compter de 18h48) ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 18h45)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Florence VANELLE (à compter de 23h50) ; Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 00h05) ; M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE ; M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Pierre DECLINE ; M. Philippe PARET a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 18h50) ; Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h57) ; Mme Aba CIPRIANI a donné procuration à Mme Sandrine FRANÇON ; M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 18h38) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h37) ; Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY ; Mme Juliette BOULLIAT a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU

ABSENTS

M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER (jusqu'à 18h37) ; M. Romain PIPIER (jusqu'à 18h48) ; Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 18h45)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

MISE À DISPOSITION DE VÉHICULES COMMUNAUX À DES AGENTS DE LA COMMUNE - MODALITÉS

Mme Béatrice COFFY expose ce qui suit :

L'article 721-3 du code général de la fonction publique et le décret 2022-250 du 25 février 2022 prévoient que les agents occupant un emploi fonctionnel de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants puissent bénéficier d'un véhicule de fonction.

Au sein de la collectivité, compte tenu de son statut et des contraintes de son poste, le directeur général des services bénéficie d'un véhicule de fonction qui fait l'objet d'une déclaration en avantage en nature.

De plus, la commune dispose d'un parc de véhicules, dont certains sont mis à disposition d'agents exerçant des missions particulières ou nécessitant des sujétions spéciales, justifiant une autorisation de remisage à domicile.

Ce remisage fait l'objet d'une déclaration en avantage en nature.

Les véhicules de service mis à disposition dans le cadre d'un remisage à domicile sont destinés aux seuls besoins du service et ne peuvent faire l'objet, hormis dans le cadre d'un déplacement domicile/travail, d'une utilisation à des fins personnelles.

Au sein de la collectivité, les fonctions ouvrant droit à remisage à domicile sont :

- DGST du pôle services techniques et développement urbain,
- DGA du pôle services à la population et aux familles,
- DGA du pôle vie institutionnelle, sécurité et finances,
- Directrice de la direction petite enfance et vie scolaire,
- Directeur de l'espace public,
- Directeur adjoint de l'espace public,
- Directeur du patrimoine et de l'aménagement durable,
- Directrice déléguée à la démarche RSO,
- Directeur de cabinet,
- Chef de cabinet,
- Directeur du développement sportif,
- Directeur du CNRC,
- Responsable de l'unité technique de la vie scolaire,
- Responsable du service de gestion des bâtiments communaux,
- Responsable du protocole,
- Technicien coordinateur secteur des espaces verts,
- Technicien coordinateur propreté urbaine,
- Agent polyvalent des cimetières.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 34 voix pour,

2 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIPIER

2 sans participation Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

DÉCIDE :

- **d'approuver** ces modalités de mise à disposition de véhicules communaux à certains agents de la commune.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 12/02/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne